

faisant présent d'une pièce de gros drap qui servira à les habiller pour l'hiver... » (1)

Mais que de patience et de tact il fallait à ces pauvres Récollets pour se conserver en paix avec des hommes qui ne comprenaient rien à leur genre de vie ; ils n'y réussissaient pas toujours comme le prouve le fait que nous allons rapporter parce que le P. Crespel s'y trouve directement mêlé. C'était en septembre 1762. Notre Récollet, par devoir de sa charge, ayant jugé que certains changements étaient nécessaires dans ses communautés, envoya ordre au P. Isidore Marsolet alors aux Trois-Rivières de se rendre au couvent de Montréal comme Supérieur, et au P. Bernardin de Gannes, de communauté à Montréal, de passer dans la cité de Laviolette et d'y prendre la direction de ses Frères. Mais craignant que Haldimand ne fit opposition à ses ordres, il lui écrivit : « Monsieur, le temps de nos changements étant arrivé, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de placer le Père Isidore à Montréal comme le plus en état de soutenir cette maison, et mettre aux Trois-Rivières le P. Bernardin de Gannes qui y est aimé et estimé par les bons services qu'il a déjà rendus dans l'endroit, et j'ose me flatter qu'il méritera vos bontés lorsqu'il aura l'honneur d'être connu de Votre Excellence. C'est la grâce que je lui demande et ma reconnaissance sera aussi profonde que le respect avec lequel je suis : Fr. Emmanuel Crespel, Commissaire des Récollets. » (2)

Il était difficile de montrer plus de déférence tout en ne trahissant pas des droits inaliénables. Cependant Haldimand ne trouva point la lettre de son goût, il en écrivit ainsi au général Gage : « ... J'en reçus (du P. Crespel) la lettre y incluse que je vous serai obligé, Monsieur, de vouloir me renvoyer. Le style n'en est point encore comme il devrait être, je le lui ferai sentir dans ma réponse. » Malgré cela il ajoute en parlant des Récollets : « par tout ce que j'ai vu de leur conduite, je suis persuadé que tant qu'ils agiront seuls, ils ne commettront aucune faute envers le gouvernement que par pure ignorance ; il serait à souhaiter qu'on en pût dire autant des autres Ordres... » (3)

(1) Arch. Canad. Collect. Haldimand. B. 1. p. 225.

(2) Arch. Canad. Ottawa. Collect. Haldimand. B. 2-1. p. 75.

(3) Arch. Canad. Ottawa. Collect. Haldimand. B. 2-1. p. 77.

Le g
à Haldi
doit no
être Su
prévenu
senteme
sans doi
mes ord
tiné pou
réal...
ménage
disant :
prie de
différent
dernière
des com
Pour
grande
couvent,
rencontr
nouirent
les bonn
lettre du
la vôtre
gens et j'
à sa fanta

(1) Arch

(2) Arch